

La Coquille

Ecole Privée

MENTIONS COMPLEMENTAIRES COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Candidat titulaire du CAP COIFFURE.

METIER VISE :

Le titulaire de la mention complémentaire coloriste-permanentiste est un professionnel spécialisé en techniques de coloration et de modification permanente de la forme des cheveux.

Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Le titulaire de la Mention complémentaire styliste-visagiste est un professionnel spécialisé dans tous styles de coupes, de mises en forme temporaire et de coiffage. Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

STAGES : 15 semaines de stage en entreprise obligatoires.

DUREE : 1 an.

COUT DE LA FORMATION : 2200 €* pour l'année.

** pour un candidat scolaire.*